

## Expression de la corruption systémique

### Quand c'est le système et non les gens qui est corrompu...

Il existe une forme de corruption que les tribunaux ne peuvent pas condamner, que les journalistes ont du mal à prouver et que les politiciens peuvent nier en regardant la caméra. Elle ne passe pas par des enveloppes brunes. Elle passe par des lois, des contrats, des appels d'offres, des règlements de zonage et des nominations. Elle est parfaitement légale. Et c'est précisément ce qui la rend si efficace.

La corruption ordinaire est imputable : il y a un coupable, une victime, un geste. La corruption systémique fonctionne différemment. Elle n'a pas besoin de coupables parce qu'elle n'a pas besoin d'infractions. Elle a besoin d'un alignement : que les règles, les incitatifs et les institutions s'organisent pour servir un réseau au détriment de la collectivité. Quand cet alignement est assez stable, il ne se maintient plus par la contrainte. Il se maintient parce qu'il est devenu normal.



L'objection la plus courante est prévisible : si c'est légal, ce n'est pas de la corruption. Cette objection s'effondre dès qu'on demande qui a écrit les lois en question. Une loi rédigée par des lobbyistes pour servir leurs clients, adoptée par des élus financés par ces mêmes clients, ratifiée par des institutions trop captives pour s'y opposer, n'est pas une règle neutre. C'est un outil de prédation avec le vernis de la démocratie. La forme démocratique survit. La substance, non.

Une deuxième objection suit souvent : les électeurs peuvent sanctionner les élus, donc le système se corrige lui-même. Mais cette correction présuppose que les électeurs disposent d'une information suffisante sur des décisions prises dans des réunions sans procès-verbal, par des acteurs qui ne sont pas élus, dans des délais qui dépassent un mandat électoral. La reddition de comptes formelle ne fonctionne que si la chaîne de causalité entre la décision et ses effets est visible. La corruption systémique consiste précisément à rendre cette chaîne opaque.

Le dernier étage de cette mécanique est cognitif. Au fil du temps, les citoyens intériorisent l'idée que c'est comme ça que ça marche. Le cynisme remplace la révolte. Et cette résignation devient elle-même un instrument de stabilité : un peuple qui croit que rien ne peut changer ne cherche pas à changer quoi que ce soit. Le langage technocratique accompagne ce glissement : le favoritisme devient rationalisation, la prédation devient partenariat public-privé, le détournement devient gestion intégrée des risques. Personne ne peut saisir la justice pour un euphémisme.

### Le Québec de la Commission Charbonneau

Entre 2000 et 2011, les contrats publics de construction au Québec (routes, aqueducs, infrastructures municipales) étaient distribués aux mêmes firmes d'ingénierie et aux mêmes entrepreneurs, non pas parce que chaque acteur avait planifié une infraction, mais parce qu'un système rodé rendait toute autre issue improbable. Les appels d'offres étaient rédigés avec des critères taillés sur mesure pour certains soumissionnaires. Les délais étaient impossibles pour les nouveaux entrants. Les réseaux de contacts filtraient l'accès bien avant la signature des contrats. Aucune loi formellement violée. Une concurrence formellement inexistante.

Le financement politique était l'épine dorsale de l'ensemble. Des entreprises versaient des contributions déguisées aux partis (PLQ, PQ, partis municipaux) via des employés ou des conjoints qui donnaient en leur nom propre, respectant ainsi les plafonds légaux. En retour, elles obtenaient un accès privilégié aux décideurs et un retour sur investissement sous forme de contrats. Ce n'était pas du trafic d'influence au sens pénal strict. C'était un système de récompenses mutuelles tellement institutionnalisé que ses participants le vivaient comme les règles implicites du métier.

Certains diront que la Commission Charbonneau prouve que le système fonctionne : les abus ont été exposés, des individus sanctionnés, des lois modifiées. C'est vrai et insuffisant. Une commission d'enquête est un outil exceptionnel, coûteux, politiquement risqué, qui ne se déclenche qu'une fois les dommages accumulés sur une décennie. Et ses effets ont été partiels : les pratiques de favoritisme ont persisté sous d'autres formes, le lobbying a formalisé ce qui était informel, les contrats de consultation ont continué à nourrir les mêmes réseaux. Si le remède exige une commission parlementaire de quatre ans pour s'enclencher, c'est que la maladie est dans la structure, pas dans quelques individus déviants.

La réponse des institutions avant la Commission est d'ailleurs tout aussi révélatrice que les abus eux-mêmes. Les organismes de contrôle disposaient de signaux clairs mais sans volonté d'aller jusqu'au bout. Les enquêtes étaient freinées en haut de la hiérarchie ou étouffées faute de ressources. Ceux qui dénonçaient perdaient leur poste ; ceux qui jouaient le jeu montaient. L'éthique individuelle ne suffisait plus parce que l'ensemble du cadre récompensait la compromission et punissait la résistance, pas brutalement, mais par la mécanique douce des promotions, de la stabilité et de l'exclusion graduelle.

## **L'immobilier : quand la municipalité a intérêt à la bulle**

En immobilier, il n'est pas nécessaire de postuler une entente secrète entre élus et promoteurs pour expliquer ce qui se passe. Il suffit de regarder les incitatifs en place. Les municipalités tirent une part majeure de leurs revenus des taxes foncières. Elles ont donc un intérêt financier direct et institutionnel à la hausse des prix et à la multiplication des chantiers. Cet intérêt les conduit, sans qu'aucun élu n'ait à prendre une décision illégale, à retarder les projets de logements sociaux qui feraient baisser la valeur foncière, à laisser des terrains vacants aux mains de fonds d'investissement, et à regarder ailleurs quand la spéculation s'emballe.

On objectera que la hausse des loyers s'explique simplement par l'offre insuffisante face à une demande croissante. C'est vrai. Mais cette explication ne tient pas seule : pourquoi l'offre est-elle insuffisante ? Parce que les zonages sont restrictifs, les processus d'approbation longs et discrétionnaires, les projets de logements abordables constamment retardés. Ces choix ne sont pas des accidents de planification. Ils sont le résultat prévisible d'un système où ceux qui décident ont intérêt à ce que l'offre reste contrainte. La pénurie n'est pas subie : elle est, en grande partie, produite.

Les changements de zonage révèlent la mécanique concrète. Formellement, ils passent par des consultations publiques. Dans les faits, les décisions majeures sont prises en amont, dans des réunions entre promoteurs, élus et hauts fonctionnaires, bien avant que les citoyens soient invités à commenter des projets déjà ficelés. La consultation est réelle sur le papier, décorative dans les faits. Ce n'est pas un défaut de procédure : c'est l'inversion du mandat public, réalisée dans le respect des formes.

Les portes tournantes assurent la continuité du système. Les grandes firmes de promotion immobilière embauchent d'anciens élus et d'anciens hauts fonctionnaires qui connaissent les bonnes personnes, les bons leviers, les bons moments pour se manifester. Ils n'ont pas besoin de corrompre qui que ce soit. Leur valeur est précisément d'être des initiés. Des programmes comme AccèsLogis ont par ailleurs été récupérés par de gros acteurs montant des projets hybrides (semi-sociaux, semi-luxueux) pour capter des fonds publics tout en maximisant leurs marges. L'État finance partiellement des profits privés sous couvert de mandat social, et l'ensemble du cadre fiscal reste orienté vers la rentabilisation du foncier plutôt que vers l'accès au logement.

## **La santé : le privé nourri par le déficit public**

Dans la santé, la corruption systémique prend la forme d'un cycle auto-entretenu entre désorganisation publique et extraction privée. Des firmes comme Deloitte, KPMG ou CGI décrochent chaque année des centaines de millions en contrats de gestion du changement, de planification stratégique ou de numérisation. Ces mêmes firmes orientent les politiques de gestion qu'elles seront payées pour corriger quelques années plus tard, lorsque leurs recommandations auront produit les désorganisations prévisibles.

On dira que l'État manque de compétences internes et n'a pas le choix de recourir à ces firmes. C'est précisément le problème : ce manque de compétences internes est lui-même le résultat de décennies de sous-investissement dans la capacité d'analyse publique, au profit de consultants externes. La dépendance n'est pas une donnée naturelle. Elle a été construite, contrat après contrat, en vidant les équipes internes de leurs ressources et de leur mémoire institutionnelle. Un réseau public qui ne peut plus se gérer sans l'aide de ceux qui profitent de sa désorganisation n'est pas simplement inefficace : il est captif.

La gestion des listes d'attente suit la même logique. Le gouvernement finance des cliniques privées pour pallier les délais du réseau public. Ce financement incite les médecins à migrer vers le privé, ce qui allonge les listes d'attente publiques, ce qui justifie davantage de financement privé. Le cercle n'est pas une anomalie : c'est le résultat prévisible d'une politique qui traite les symptômes en aggravant la cause.

Les réformes de centralisation, notamment celles du ministre Barrette, ont aggravé la reddition de comptes en diluant la responsabilité. Sans interlocuteur local identifiable, les citoyens font face à une technostructure opaque dont chaque décision est défendable par des arguments de rationalisation que personne ne peut vérifier faute d'accès à l'information. Ce n'est pas un accident de gestion. C'est la conséquence logique d'un système qui se protège en se complexifiant.

Les fédérations médicales (FMSQ et FMOQ) négocient directement avec le gouvernement, loin de toute transparence suffisante, et influencent la planification des actes médicaux, les quotas d'admission en médecine et la structure de rémunération des spécialistes. Leurs membres bénéficient de privilèges institutionnalisés dont le contrôle démocratique est minimal. Aucune infraction. Une domination corporatiste intégrée à la mécanique du système, dont les effets sur l'accès aux soins sont documentés et réels.

## **Réformer la structure, pas seulement les individus**

Ces trois secteurs illustrent le même principe : la corruption systémique ne requiert ni intentions criminelles ni gestes illégaux. Elle requiert que les règles, les institutions et les incitatifs s'alignent pour servir un réseau au détriment de la collectivité, et que cet alignement devienne assez stable pour passer pour de la normalité. Les gens de bonne volonté qui évoluent à l'intérieur de ce système finissent par s'y adapter, non par lâcheté, mais parce que le coût de la résistance est personnel et immédiat, tandis que le bénéfice de la réforme est collectif et lointain.

Des réformes existent et certaines ont même été partiellement adoptées au Québec : la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying, les règles de financement politique révisées après Charbonneau, la création de l'UPAC. Ces avancées sont réelles. Elles sont aussi insuffisantes, parce qu'elles ont été rédigées par des institutions dont une partie des acteurs avaient intérêt à ce qu'elles restent incomplètes. Une réforme qui laisse intacte la porte tournante, qui plafonne les dons sans interdire l'accès informel, qui crée un organisme de contrôle sans lui donner les ressources pour agir, est une réforme cosmétique. Le test n'est pas l'existence de la loi : c'est son effectivité réelle, mesurée par les résultats, pas par les intentions déclarées.

La corruption systémique survit parce qu'elle convainc ses victimes qu'elle est inévitable. Ce fatalisme est son vrai mécanisme de défense.